



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 12 juin 2025

Objet : Approbation d'une convention entre ICI RCFM et la Ville de Bastia dans le cadre d'un jeu RCFM

Date de la convocation : 6 juin 2025

Date d'affichage de la convocation : 6 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 25

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur DALCOLETO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame POLISINI Ivana à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Madame ORSINI SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
Madame PELLEGGRI Leslie à Madame LACAVE Mattea ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur PAOLI Jean-François à Madame SALGE Hélène ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 10 juin 2025 ;

Considérant que dans le cadre de sa programmation culturelle, ICI RCFM, en partenariat avec la Ville de Bastia, propose l'organisation d'un jeu afin de permettre aux habitants de la ville et aux auditeurs de la radio de bénéficier d'invitations pour divers événements culturels ;

Considérant que le jeu offrira un total de 86 places pour les spectacles organisés à l'Alb'Oru et 110 places dans le cadre de sa programmation hors les murs ;

Considérant que cette convention entre ICI RCFM et la Ville de Bastia clarifie les modalités de participation ainsi que les conditions associées à l'attribution des places dont le détail est précisé comme suit :

ALB'ORU			
	Qté place	Tarif plein	Montant total
OUBLIE-MOI	4	26	104 €
SERGE VACCA	10	15	150 €
LE TESTAMET DE MEDICIS	10	20	200 €
MOBY DICK	10	8	80 €
THEODORT	10	30	300 €
CABALLERO	10	30	300 €
NUITS BARBARES	2	26	52 €
GIACOMINI	10	15	150 €
PAUL DE SAINT SERNIN	10	26	260 €
DON CH'E ROTTU	10	20	200 €
Montant total			1 796 €
HORS-LES-MURS			
	Qté place	Tarif plein	Montant total
BATTISTA ACQUAVIVA	10	15	150 €
JOHN	10	15	150 €
IRAINA MANCINI	10	15	150 €
POSEIDONNA	5	8	40 €
NUITS DES TEMPS	5	15	75 €
PASQUALE PAOLI	10	15	150 €
PLATEFORME	10	20	200 €
CINECONCERT	10	20	200 €
U TEATRINU	10	20	200 €
A L'ESCITA	10	20	200 €
DE POURQUERY	10	20	200 €
LES TROIS MOUSQUETAIRES	10	20	200 €
Montant total			1 915 €

*Après avoir entendu le rapport de Madame Mattea LACAVE,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité,*

Article 1 :

- **Approuve** la convention entre ICI RCM et la Ville de Bastia dans le cadre du jeu RCFM permettant de faire bénéficier d'invitations pour divers événements culturels de la ville.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 25/06/2025

Signé électroniquement le 18/06/2025


Paul TIERI


Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.